



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### GARANTIES

Les produits AMB France sont garantis aux conditions suivantes :

### DURÉE DE LA GARANTIE

La garantie accordée est de :

2 ans sur la totalité du catalogue

**La garantie ne s'applique jamais sur les toiles sauf la gamme PLISSE 45 pour laquelle une garantie de 2 ans s'applique au niveau de la pointe de la toile uniquement (pliure)**

### ÉTENDUE ET FONCTIONNEMENT DE LA GARANTIE

En cas de défaut de la matière première ou vice de fabrication reconnu, cette garantie est strictement limitée au simple remplacement ou à la réparation, selon notre décision, des fournitures reconnues défectueuses, dans le délai minimum imposé par une nouvelle exécution et sans dédommagement d'aucune sorte. Les produits ainsi remplacés restent la propriété d'AMB France. Les frais de démontage, remontage, déplacement du professionnel sur son chantier (aller et retour) afférants à cette remise en état ou à ce remplacement restent à la charge du client.

En aucun cas notre responsabilité ne pourra être engagée au-delà de celle de nos propres fournisseurs.

L'application de la garantie AMB France est subordonnée à la présentation, par le client, de la facture correspondante au produit défectueux. Elle est exclue en cas de contentieux ou de retard de paiement de toute créance par le client souhaitant en bénéficier.

Sont exclus de la garantie :

Tout défaut consécutif au non-respect des règles de pose

Tout produit qui a été démonté, modifié, a subi des chocs, avec ou sans traces apparentes, ou autre dommage

Tout produit installé dans des conditions ne respectant pas les abaques de préconisation, ou impropre à sa destination

Tout produit pour lequel les normes en vigueur, les règles de l'art, les instructions de montage ou câblage électrique n'ont pas été appliquées Un mauvais réglage ou une mauvaise programmation des automatismes

**Les défauts liés au vieillissement ou à l'usure normale du produit (la toile et les fils sont des consommables dont la durée de vie reste limitée dans le temps)**

La négligence manifeste ou le défaut d'entretien du produit

Les événements extérieurs ou conditions exceptionnelles assimilables à un cas de force majeure

La garantie ne prend pas en charge :

Les piles fournies avec nos matériels

Les frais de maintenance et d'entretien des produits

Les frais relatifs au démontage et remontage des matériels par des tiers à notre entreprise Les dommages matériels et immatériels consécutifs ou non-consécutifs au défaut du produit

Le tissu ne pourra être considéré défectueux que s'il présente des défauts de tissage ou de soudure

### SERVICE APRES VENTE

AMB France dispose d'un service après-vente sur le site de GAILLAC, auquel des retours peuvent être faits, sur décision d'AMB France seulement.

Toute intervention d'AMB France à la demande du client, sur un défaut qui se révélerait ne pas être couvert ou exclu de la garantie, sera facturée 60€ HT/heure, auxquels viendront s'ajouter le coût du transport (aller - retour) et le prix des pièces remplaçées (prix non remisé).

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La remise d'une commande implique l'acceptation expresse de toutes les conditions exposées, quelles que soient les stipulations contraires indiquées par les clients dans leur correspondance ou sur leurs papiers commerciaux. Seules demeurent valables nos propres conditions, sauf dans le cas de conventions spéciales, confirmées par AMB France expressément et par écrit.

### ACOMPTE

AMB France se réserve le droit de subordonner l'exécution de commandes particulières au versement d'un acompte.

### PRIX – FATTURATION

Sauf convention contraire, formulée par écrit, les prix s'entendent toujours pour marchandise vendue et agréée, départ usine ou départ de notre dépôt. Les prix sont indiqués en euros HT. Sauf mention spécifique, la durée de validité d'un devis est de 1 mois.

### DÉLAIS

Les délais de livraison ainsi que les délais de transport indiqués par AMB France sont donnés à titre indicatif et sauf imprévu ou force majeure. Ils ne constituent aucun engagement de la part d'AMB France et ne sauraient en conséquence engager sa responsabilité.

### TRANSPORT – RÉCEPTION

Les marchandises transportées par AMB France sont réputées réceptionnées et agréées à la livraison chez le client. Les marchandises non transportées par AMB France sont réputées réceptionnées et agréées départ usine.

Quel que soit le mode de transport, les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire (article L132-7 du Code du commerce)

Les frais de transport des produits expédiés sont facturés en fonction de leur poids et/ou volume.

En cas de retard, perte, avarie ou vol, il appartient au client de prendre l'initiative des réserves et des réclamations auprès du transporteur, et ce dans les délais et formes prévues par la loi.

### MODIFICATION OU ANNULATION DE COMMANDE – RETOUR

La modification ou l'annulation d'une commande reste possible dans un délai de 48h après réception de l'accusé de réception de commande par le client (ARC).

Compte tenu de la vocation principale d'AMB France qui est la fabrication de produits sur mesure, aucune modification ou annulation de commande ne pourra être acceptée passer ce délai.

Aucun retour ne peut se faire sans l'accord préalable et par écrit d'AMB France, le(s) produit(s) retourné(s) restant à la charge et aux risques du client.

### RÉCLAMATIONS

**Toute livraison acceptée sans réserve motivée du destinataire ne pourra faire l'objet d'une demande d'avarie de transport et donc de dédommagement de notre part (exemples : remplacement d'un profil reçu abîmé, nouvelle fabrication d'une moustiquaire...).**

En cas de livraison non conforme ou sujette à litige, le destinataire sera tenu de nous prévenir par mail (avec nom, coordonnées et signature du donneur d'ordre) afin d'accélérer la procédure auprès du transporteur et ce dans les 48 heures qui suivent la réception de la marchandise ou la découverte du vice caché, et en faisant référence à la commande.

Les dimensions, couleurs et poids de certains matériaux soumis à des variations inhérentes à leur nature ou à leur fabrication bénéficient des tolérances d'usage.

En cas d'exécution sur la base d'indications ou de mesures données par ses clients, AMB France ne saurait être tenue pour responsable des défauts provoqués par des erreurs, omissions ou imprécisions dans ces indications et mesures. Il appartient au client d'effectuer toute vérification, en réclamant, s'il le souhaite, un document de confirmation de commande qui lui sera adressé avant fabrication, et d'informer AMB France par retour en cas de spécification non-conforme.

### RÈGLEMENT

Nos factures sont payables selon les conditions convenues entre la société et le client, et dans un délai maximum de 30 jours fin de mois ou 45 jours nets date de facture. L'acceptation des traites ne constitue ni novation ni dérogation à la clause ci-dessus.

Le refus d'acceptation de nos traites, ou le défaut de paiement d'un effet à son échéance, rend immédiatement exigible l'intégralité de notre créance sans mise en demeure préalable. Il entraîne automatiquement la résiliation des marchés et commandes en cours, et libère AMB France de tous ses engagements.

Toute facture non réglée à sa date d'échéance entraînera, à l'exception de tous autres intérêts, indemnités ou pénalités, l'application de pénalités de retard calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi que le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement.

### RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

AMB France se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au complet paiement du prix, conformément à la loi n°80.335 du 12 mai 1980. A cet égard, ne constitue pas des paiements au sens de la présente disposition la remise de traite ou de tout titre créant une obligation de payer. L'acheteur est autorisé, mais exclusivement dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement, à revendre les marchandises livrées.

Il ne peut ni les donner en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie. En cas de revente, il nous cède de plein droit toutes les créances nées à son profit de la revente au tiers acheteur. L'autorisation de revente est retirée automatiquement et sans avis en cas de cessation de paiement de l'acheteur.

En cas de saisie ou de la présente clause de réserve de propriété, l'acheteur supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction, dès la livraison des marchandises.

Il supportera également les charges de l'assurance. En cas de non-paiement total ou partiel du prix à l'échéance, ou en cas de non-respect par l'acheteur d'une seule de nos conditions générales de vente et de réparation, nous nous réservons d'exiger, de plein droit et sans formalité, la restitution de la chose aux frais, risques et périls de l'acheteur.

Cette restitution n'équivaut pas à la résolution de la vente.

### CONTESTATIONS

Pour tout litige pouvant résulter de nos fournitures ou de nos conditions générales de vente, il est expressément convenu que le Tribunal de Commerce d'Albi est seul compétent, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

La présente clause ne produira cependant d'effet qu'au regard de nos clients commerçants. Tous nos produits s'entendent départ d'usine, emballage compris.